

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF COMMUNE - 2020

Rapporteur : Karol DARMET

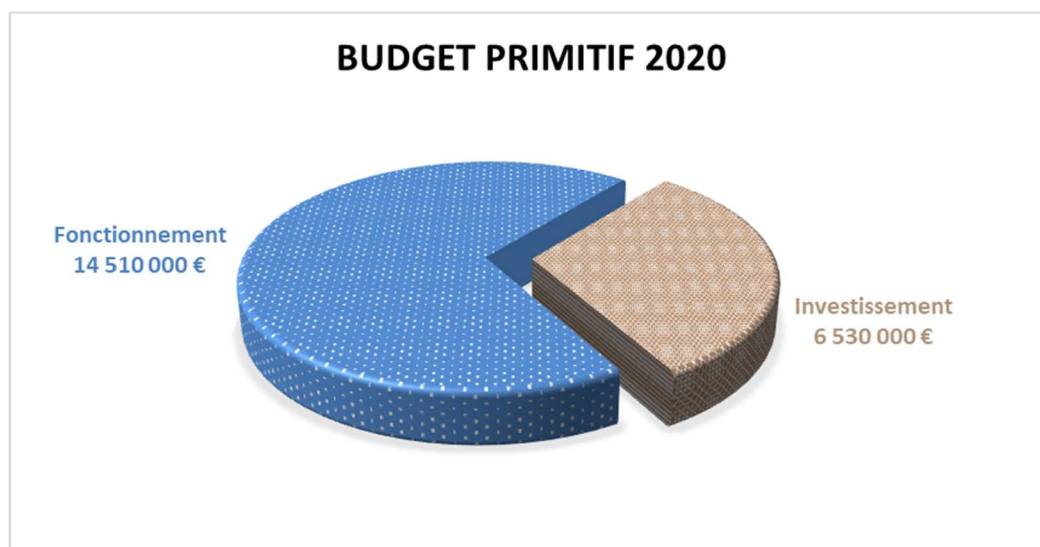
Le budget primitif 2020 reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2019.

VUE D'ENSEMBLE

Le projet de budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 M€ comme suit :

Section de fonctionnement = 14 510 000 €

Section d'investissement = 6 530 000 €



Le budget primitif 2020 progresse de 0,7 % en fonctionnement et de 21,5 % en investissement par rapport au budget primitif 2019.

Préambule :

Les travaux de construction de la nouvelle crèche, enregistrés sur la section d'investissement s'achèveront en 2020. Les premiers versements en investissement de la CAF au titre de la construction de l'établissement sont attendus sur l'exercice 2020.

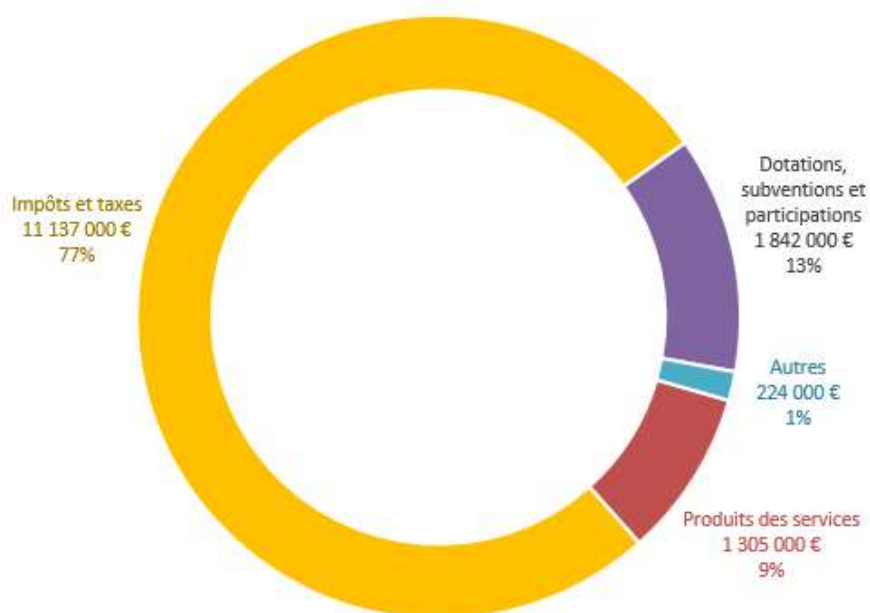
En fonctionnement, les incidences financières liées à l'ouverture de la structure à l'automne 2020 ne sont inscrites dans le budget primitif 2020 qu'au chapitre portant sur les charges de personnel. Les charges à caractère général liées au fonctionnement de la structure et les recettes des usagers seront inscrites au cours de l'exécution du budget 2020, dans le cadre d'une décision modificative. La subvention de fonctionnement de la CAF pour ce nouvel équipement petite enfance ne sera perçue qu'en 2021.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 510 000 €.

❖ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :



Les recettes réelles de fonctionnement sont issues :

- Pour $\frac{3}{4}$: des impôts et des taxes (dont les contributions directes soit les taxes d'habitation et foncières représentent 62%),
- Pour $\frac{1}{4}$: des dotations et subventions (Etat et Caisse d'Allocations Familiales principalement), des produits des services, du domaine, de gestion et des produits exceptionnels.

Chap.	Libellé	BP 2019	BP + DM + BS 2019	Propositions nouvelles 2020	Taux évolution	
					BP 2020 / BP 2019	BP 2020/ BP 2019 modifié
013	Atténuation de charges	50 000 €	50 000 €	40 000 €	-20,00%	-20,00%
70	Produits des services	1 299 000 €	1 299 000 €	1 305 000 €	0,46%	0,46%
73	Impôts et taxes	10 907 000 €	10 948 661 €	11 137 000 €	2,11%	1,72%
74	Dotations, subventions et participations	1 963 000 €	1 975 200 €	1 842 000 €	-6,16%	-6,74%
75	Autres produits de gestion courante	169 000 €	169 000 €	154 000 €	-8,88%	-8,88%
Total Recettes gestion courante		14 388 000 €	14 441 861 €	14 478 000 €	0,63%	0,25%
77	Produits exceptionnels	20 000 €	29 813 €	30 000 €	50,00%	0,63%
TOTAL RECETTES REELLES		14 408 000 €	14 471 674 €	14 508 000 €	0,69%	0,25%
042	Opération d'ordre entre sections	3 000 €	10 000 €	2 000 €	-33,33%	-80,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 000 €	10 000 €	2 000 €	-33,33%	-80,00%
TOTAL RECETTES		14 411 000 €	14 481 674 €	14 510 000 €	0,69%	0,20%

✓ **Impôts et taxes (Chapitre 73) : 11 137 000 €**

Le montant prévisionnel des recettes du chapitre est de 11 137 k€ pour l'année 2020 contre 10 949 k€ au budget primitif 2019 modifié, soit une augmentation de 1,72 %.

Ce chapitre regroupe les inscriptions suivantes :

- **Les contributions directes : 6 854 000 €**

Le montant des contributions directes perçues par la commune correspond au produit des bases fiscales établies par les services fiscaux selon les dispositions législatives en vigueur (auxquelles des abattements et des exonérations peuvent s'appliquer), par les taux, votés par le conseil municipal.

Au budget primitif 2019, 6 640 k€ avaient été inscrits au titre des contributions directes.

Toutefois, dans l'état 1259 notifié, les bases fiscales étant en augmentation par rapport aux projections, les contributions directes 2019 ont été augmentées en cours d'exercice et portées à 6 719k€.

Dans le rôle complémentaire notifié en décembre 2019, les contributions directes s'élèvent à 6 710 k€.

	Produit TH	Produit TFB	Produit TFNB	TOTAL
Etat 1259	1 987 689	4 716 563	14 818	6 719 070
Rôle complémentaire	1 966 453	4 729 092	14 826	6 710 371
Soit	-21 236	12 529	8	-8 699

Le budget 2020 est proposé sans augmentation des taux d'imposition :

	2019	2020
Taux Taxe Habitation	9,57 %	9,57 %
Taux Taxe Foncière sur les propriétés bâties	28,92 %	28,92 %
Taux Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	58,80 %	58,80 %

En 2020, les contributions directes s'élèveraient à 6 854 k€.

L'évolution des contributions directes, de +2% proposée au BP 2020, repose sur une progression spontanée des bases cadastrales et sur leur revalorisation forfaitaire inscrite en loi de finances pour 2020.

- **La fiscalité transférée : 3 508 700 €**

Les recettes liées à la fiscalité transférée (ancienne taxe professionnelle) correspondent à l'attribution de compensation et à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la métropole et au versement du Fond National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) par l'Etat.

L'attribution de compensation versée à la commune par Grenoble Alpes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2000, dans le cadre du passage en fiscalité professionnelle unique, pour compenser le transfert du produit seyssinnettois de la taxe professionnelle (remplacée, au 1^{er} janvier 2010 par la contribution économique territoriale) fait l'objet depuis 2015 d'une diminution équivalente aux transferts de compétences réalisés entre la commune et la métropole ; le montant des charges transférées étant évalué par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

Avant 2015, l'attribution de compensation en fonctionnement s'élevait à 3 131 k€ puis elle a été minorée des transferts de compétences et des correctifs suivants :

- 2015 : - 470 k€ (transfert des compétences eau et voirie)
- 2016 : - 7 € (correctif voirie / inspection, contrôles techniques, entretien léger et de gros entretien renouvellement des ouvrages d'art)
- 2017 : - 11 k€ (correctif voirie)
- 2018 : - 8 k€ (transfert de la compétence GEMAPI)
- 2019 : - 128 k€ décomposé comme suit :
 - - 33 k€ : correctif voirie
 - - 2 k€ : compétence développement et animation du réseau métropolitain de lecture publique : bibliothèque numérique
 - - 93 k€ : compétence emploi insertion.

L'attribution de compensation de 2019 soit 2 498 k€ est maintenue en 2020 ; aucun transfert de compétences n'étant programmé.

La DSC est stable à hauteur de 589 k€.

Le versement de l'Etat au titre du FNGIR est stable à hauteur de 422 k€.

- **Les autres impôts et taxes :**

Les autres impôts et taxes comprennent principalement :

- La taxe sur les pylônes électriques : 102 k€
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 208 k€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 40 k€
- Les droits de mutation : 420 k€, correspondant à la moyenne encaissée sur les 5 derniers exercices.

✓ **Dotations et participations (Chapitre 74) : 1 842 000 €**

Ce chapitre comprend les concours financiers de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales notamment), les recettes de la CAF et les subventions versées par d'autres entités.

Le montant prévisionnel des recettes du chapitre est de 1 842 k€ pour l'année 2020, contre 1 975 k€ au budget primitif 2019 modifié soit une diminution de 6,74 %.

• **Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 317 000 €**

Si la contribution au titre du redressement des comptes publics est stoppée depuis 2018, les effets de la péréquation verticale opérée par l'Etat en faveur des communes les moins riches, ont cependant un impact sur les recettes de la commune.

L'effet prélèvement pour péréquation sur la DGF est estimé ainsi pour 2020 à 62 k€.

Aussi, la DGF qui s'élevait en 2019 à 379 k€ est portée à 317 k€ au budget primitif 2020 soit une baisse de 16,36 %.

Cette somme est inscrite sous toutes réserves et pourrait faire l'objet d'un ajustement par décision modificative en cours d'exécution du budget, dès lors que les services de l'Etat notifieront cette recette à la commune.

• **Variable d'ajustements / Compensations fiscales**

La minoration de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) se poursuit en 2020. Une ponction de 10 M€ sur la DCRTP du bloc communal est en effet annoncée dans le projet de loi de finances pour 2020.

Il est ainsi proposé d'inscrire 200 k€ au budget primitif 2020 contre 213 k€ perçus en 2019.

Cette somme est également inscrite sous toutes réserves et pourrait faire l'objet d'un ajustement par décision modificative en cours d'exécution du budget, dès lors que les services de l'Etat notifieront cette recette à la commune.

Les compensations pour exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière augmenteraient en 2020. La somme de 178 k€ d'allocations compensatrices est inscrite au budget primitif 2020 contre 172 k€ encaissés en 2019.

• **Autres dotations et participations : 1 147 000 €**

Les autres dotations et participations reçues sont principalement :

- La participation de la CAF (petite enfance, scolaire et jeunesse) : 1 028 k€.
- La participation du département (centre culturel, CRC, RAM et sports) : 64 k€
- Fond de compensation pour la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie : 18,5 k€

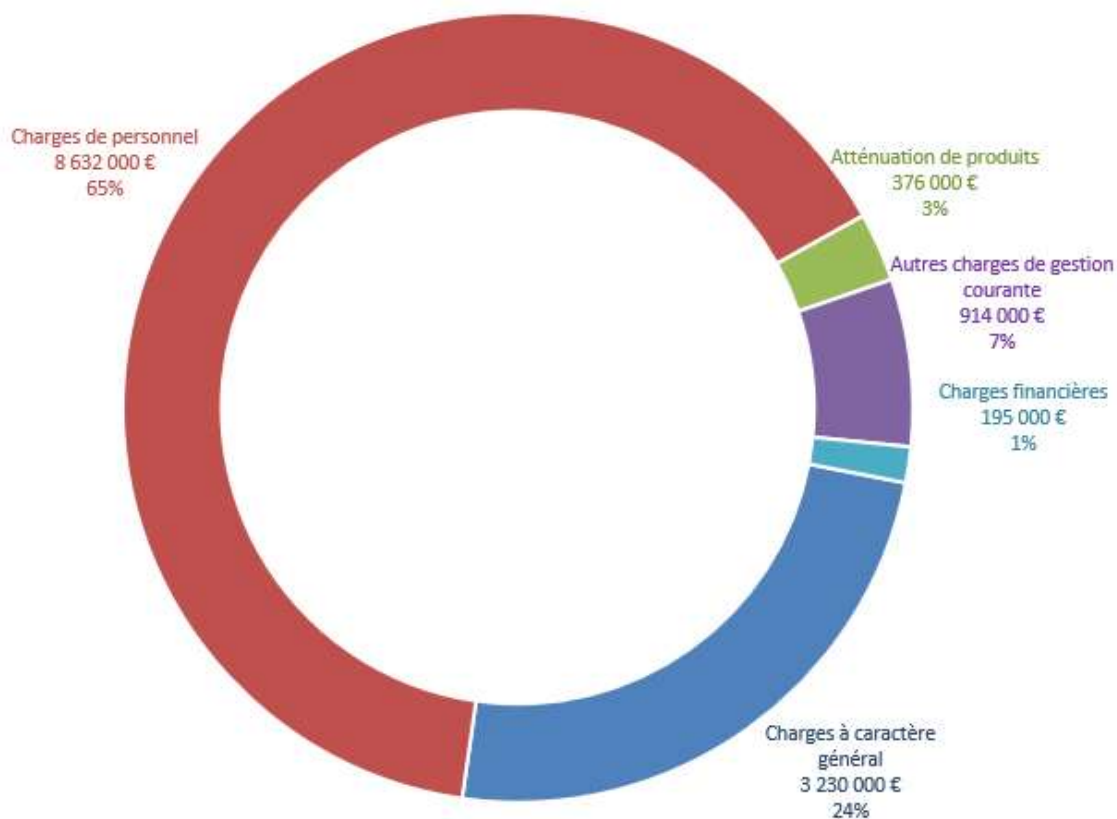
✓ **Produits des services et du domaine (Chapitre 70) : 1 305 000 €**

Il s'agit des participations des usagers principalement.

Le montant prévisionnel des recettes du chapitre est de 1 305 k€ pour l'année 2020, stable par rapport à 2019 (1 299k€).

❖ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement :



Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- Pour 2/3 : des dépenses de personnel,
- Pour le tiers restant : des charges à caractère général, charges de gestion courante, atténuation de produits et charges financières.

Chap.	Libellé	BP 2019	BP + DM + BS 2019	Propositions nouvelles 2020	Taux évolution	
					BP 2020 / BP 2019	BP 2020/ BP 2019 modifié
011	Charges à caractère général	3 053 000 €	3 111 674 €	3 230 000 €	5,80%	3,80%
012	Charges de personnel	8 525 000 €	8 525 000 €	8 632 000 €	1,26%	1,26%
014	Atténuation de produits	414 000 €	414 000 €	376 000 €	-9,18%	-9,18%
65	Autres charges de gestion courantes	906 000 €	857 000 €	914 000 €	0,88%	6,65%
Total Dépenses gestion courante		12 898 000 €	12 907 674 €	13 152 000 €	1,97%	1,89%
66	Charges financières	232 000 €	232 000 €	195 000 €	-15,95%	-15,95%
67	Charges exceptionnelles	11 000 €	40 000 €	11 000 €	0,00%	-72,50%
022	Dépenses imprévues	15 000 €	41 000 €	15 000 €	0,00%	-63,41%
Total Autres dépenses		258 000 €	313 000 €	221 000 €	-14,34%	-29,39%
023	Virement à la section d'investissement	785 000 €	785 000 €	615 000 €	-21,66%	-21,66%
042	Opération d'ordre entre sections	470 000 €	476 000 €	522 000 €	11,06%	9,66%
TOTAL DEPENSES ORDRES		1 255 000 €	1 261 000 €	1 137 000 €	-9,40%	-9,83%
TOTAL DEPENSES		14 411 000 €	14 481 674 €	14 510 000 €	0,69%	0,20%

✓ **Charges à caractère général (Chapitre 011) : 3 230 000 €**

Ce chapitre comptabilise notamment les acquisitions de denrées, de fournitures, de petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les prestations confiées aux entreprises, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, les télécommunications, la location de matériel et de biens immobiliers, la maintenance.

Le chapitre progresse de 5,8% par rapport aux crédits ouverts en 2019 et s'élève à 3 230 k€ en 2020.

Ce niveau d'inscription intègre :

- Une augmentation de 100k€ des dépenses d'achat de repas dans les structures scolaires, petite enfance et en portage à domicile compte tenu des engagements de qualité pris dans les nouveaux contrats et de la hausse de fréquentation des structures scolaires,
- Le besoin de renforcer l'entretien des espaces publics et des espaces verts à hauteur de +40k€.

✓ **Charges de personnel (Chapitre 012) : 8 632 000 €**

Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel municipal, du personnel contractuel et du personnel employé par l'intermédiaire du centre de gestion ou mis à disposition ainsi que les cotisations.

Le montant prévisionnel des dépenses du chapitre est de 8 632 k€ pour l'année 2020 contre 8 525 k€ en 2019 soit une augmentation de 1,26%.

Les évolutions d'organisation (perspective de la création de la nouvelle crèche notamment), la complexification de l'environnement législatif et réglementaire et donc des métiers, le PLU Intercommunal, l'augmentation des taux de fréquentations des équipements municipaux, impliquent un maintien des effectifs dans les services et le recrutement d'agents spécialisés.

Afin de continuer d'assurer les missions de service public dans un contexte budgétaire contraint et afin de maîtriser la masse salariale, différents leviers devront être utilisés conjointement : l'étude des remplacements, l'organisation et l'adaptation des services, la maîtrise du recrutement, et, aussi des plans d'action pour limiter l'absentéisme et travailler sur la qualité de vie au travail. Enfin, une priorité en matière de gestion des ressources humaines portera sur l'employabilité et la mobilité interne des agents, le développement des compétences et la polyvalence des agents.

Le budget 2020 est établi :

- avec une hypothèse de « GVT » (glissement vieillesse technicité) de 1,6 %,
- une augmentation de la masse salariale incluant des créations de postes pour répondre aux besoins susmentionnés,
- en tenant compte du décalage dans le temps de certains recrutements sur le premier semestre 2020.

✓ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 914 000 €**

Ce chapitre intègre les indemnités de fonction des élus, les subventions versées aux associations et la subvention versée au CCAS et progresse de 0.9% par rapport à 2019.

Il est composé des inscriptions suivantes :

- Subvention au CCAS : 447 k€ en 2020 contre 458 k€ en 2019.
- Subvention aux associations : 271,5 k€, identique à 2019.
- Frais de fonctionnement des élus (indemnités, formations, déplacements) : 160,5 k€, avec une augmentation des frais de formation compte tenu des élections municipales de mars 2020 (5k€)
- Provisions pour créances éteintes et admises en non-valeur : 20 k€

✓ **Atténuation de produit (Chapitre 014) : 376 000 €**

Ce chapitre diminue de 9% et s'élève à 376k€.

Il regroupe le versement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) stable à hauteur de 106 k€ et le prélèvement opéré au titre de l'article 55 de la loi SRU estimé à 270 k€ au regard des reports déductibles correspondant aux dépenses réalisées en faveur du logement social sur les exercices précédents.

✓ **Charges financières (Chapitre 66) : 195 000 €**

Les charges financières qui concernent les emprunts souscrits sont en baisse. Le chapitre est ainsi doté à hauteur de 195 k€ contre 232 k€ en 2019.

Cette inscription intègre la couverture des échéances (183 k€), la part « intérêt de la dette » de la redevance versée à l'OPAC dans le cadre de la location de la Résidence de Personnes Agées « Les Saulnes » (11k€) ainsi que 1 000 € destinés à prendre en charge d'éventuelles commissions liées à la gestion de la dette.

Les crédits concernant les intérêts de la dette sont en baisse compte tenu notamment de l'arrivée à échéance de deux emprunts.

❖ VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes dites réelles (présentées dans les paragraphes précédents) c'est-à-dire donnant lieu à décaissements et encaissements, sont complétées au budget par les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions).

Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

BP 2020 FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	13 373 000 €	Recettes réelles	14 508 000 €
Amortissement	522 000 €	Amortissement	2 000 €
TOTAL	13 895 000 €	TOTAL	14 510 000 €

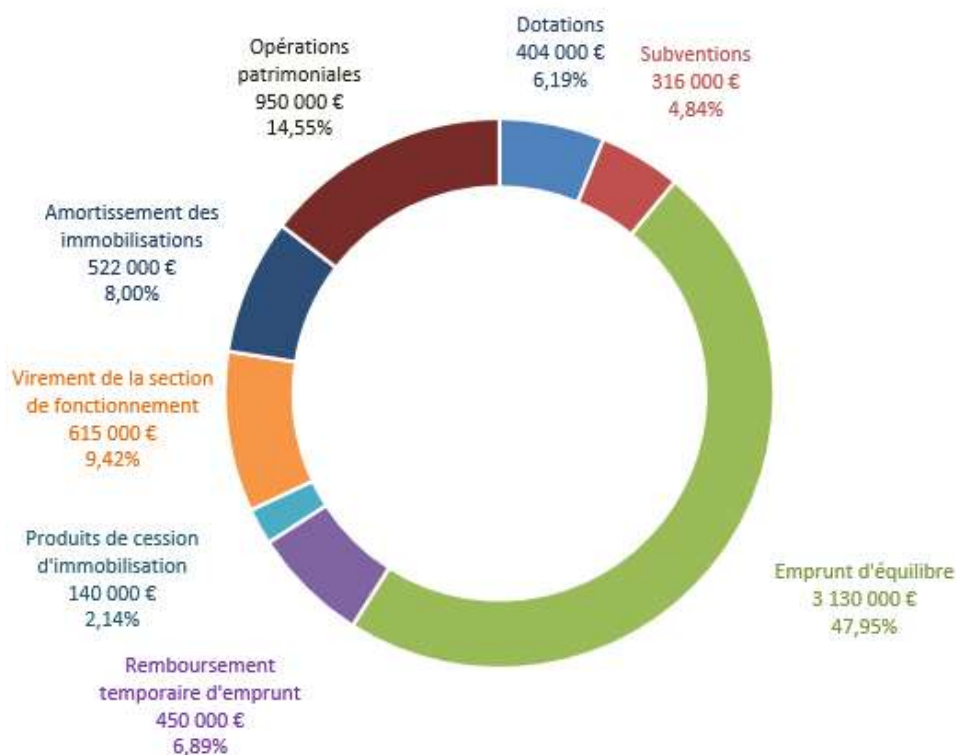
	14 510 000 €
	- 13 895 000 €
Détermination du virement à la section d'investissement :	615 000 €

Au budget primitif 2019, le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élevait à 785 k€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 6 530 000 €.

❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT



Chap.	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles 2020
10	Dotations	202 000 €	404 000 €
13	Subventions d'investissement	45 000 €	316 000 €
16	1641 - Emprunts et dettes	1 994 000 €	3 130 000 €
	16449 - Opérations afférentes au tirage LT	500 000 €	450 000 €
	Caution	3 000 €	3 000 €
23	238 - Avances et acomptes versées	0 €	0 €
024	Produits de cession d'immobilisation	325 000 €	140 000 €
TOTAL RECETTES REELLES		3 069 000 €	4 443 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	785 000 €	615 000 €
040	Amortissement des immobilisations	470 000 €	522 000 €
041	Opérations patrimoniales	1 050 000 €	950 000 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 305 000 €	2 087 000 €
TOTAL RECETTES		5 374 000 €	6 530 000 €

La section d'investissement est alimentée par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement qui s'élève à 615 k€ pour 2020.

Sont également inscrits :

- ⊙ En opération d'ordre :
 - des dotations aux amortissements pour un montant de 522k€,
 - des crédits pour la réalisation d'opérations de remboursement temporaire d'emprunt pour un montant de 950 k€.

- ⊙ En opérations réelles :
 - une dotation au titre du fonds de compensation de la TVA pour un montant de 304 k€ (ajusté par rapport au DOB compte tenu de la réalisation effective des dépenses en 2019).
 - un reversement du produit de taxe d'aménagement perçu par la métropole sur les autorisations d'urbanisme 2015-2019 (hors secteur TAP et opération d'aménagement d'intérêt métropolitain) pour un montant de 100 k€
 - des subventions : pour un montant total de 316 k€ correspondant aux opérations suivantes :
 - pour les travaux de la coulée verte : 16k€ - FEDER
 - pour les travaux de rénovation de deux terrains de tennis : 30 k€ - Région
 - pour l'acquisition d'un véhicule : 25 k€ - Etat dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local
 - pour les travaux d'aménagement de la salle Moucherotte : 45 k€ - Département
 - pour les travaux de construction du nouveau multi-accueil petite enfance : premiers versements de la CAF estimés à 200 k€Pour rappel, sont attendues pour la réalisation de cet équipement les subventions suivantes :
 - Département : 405 k
 - CAF : 393 k€
 - Région : 10 k€
 - Ademe : 6k€
 - DETR : 200 k€
 - des crédits pour la réalisation d'opération de remboursement temporaire d'emprunt pour un montant de 450 k€.
 - des crédits pour l'encaissement de cautions dans le cadre de la location des salles communales pour un montant de 3 k€.
 - un produit de cession immobilière pour un montant de 140 k€

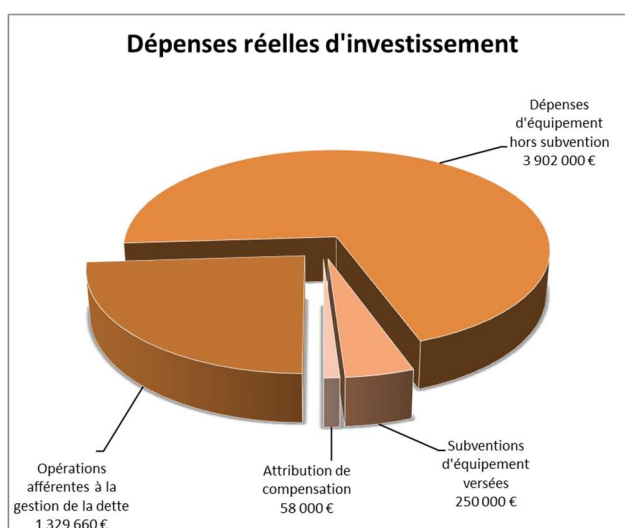
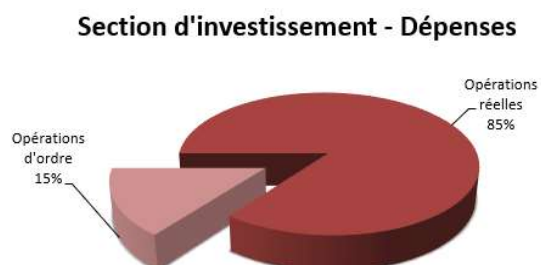
L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par l'inscription d'un emprunt de 3 130 k€.

La reprise des résultats et des reports lors du vote du budget supplémentaire en 2020 ainsi que l'exécution du budget et la réalisation des dépenses d'équipement permettront d'affiner le besoin d'emprunt et de préciser l'enveloppe à souscrire de manière effective.

Ainsi que cela a été débattu lors de l'examen du rapport d'orientation budgétaire, cet appel à l'emprunt pourrait être réduit compte tenu du disponible en fonds de roulement.

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
16	1641 - Emprunts et dettes	905 272 €	879 660 €
	16449 - Opérations afférentes au tirage LT	500 000 €	450 000 €
	Gestion RPA	41 015 €	35 340 €
	Cautions	41 714 €	3 000 €
20	Immobilisations Incorporelles	110 900 €	243 700 €
204	Subventions d'équipement versées	250 000 €	250 000 €
2046	AC investissement	57 000 €	58 000 €
21	Immobilisations Corporelles	1 672 100 €	1 759 670 €
23	Travaux en cours d'immobilisation	743 000 €	1 898 630 €
26	Participations	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES		4 321 000 €	5 578 000 €
040	Opérations d'ordre entre section	3 000 €	2 000 €
041	Opérations patrimoniales	1 050 000 €	950 000 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 053 000 €	952 000 €
TOTAL DEPENSES		5 374 000 €	6 530 000 €



✓ **La dette (Chapitre 16) : 1 368 000 € en écritures réelles**

- **Le remboursement du capital : 880 k€**

En 2020, l'annuité de la dette s'élèvera à 1 062 k€ dont 182,5 k€ d'intérêts et 879,6 k€ de capital à rembourser.

Le montant du capital à rembourser diminue de 2,45 % entre 2019 et 2020 compte tenu de l'arrivée à échéance de deux emprunts en 2019.

Deux autres emprunts arriveront à échéance en 2020.

Au 1^{er} janvier 2020 :

- La commune détient 16 contrats de prêts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.
- L'encours de la dette est de 7 193 k€ soit 591 € par habitant (avec 12 174 habs - pop DGF 2019) contre 665 € au 1^{er} janvier 2019.
- La durée résiduelle de la dette est de 10 ans.
- La structure de la dette est constituée à 100% de contrats à taux fixe et variable simple, classés 1A sur la charte Gissler (dont 67,29% à taux fixe et 32,71% à taux variable simple).
- A titre informatif, au 31 décembre 2018, la capacité de désendettement de la commune était de 3 ans et 10 mois.

- **Les remboursements temporaires d'emprunts :**

Les opérations de remboursement temporaires d'emprunts sont un outil de gestion de la dette et permettent de diminuer le montant des intérêts dus, lorsque les taux de l'indice de référence du contrat sont favorables.

Principe : en début d'année, on rembourse (mandat) de manière temporaire le capital restant dû (en totalité ou en partie selon la trésorerie dont on dispose) et en fin d'année on effectue une opération de tirage (titre de recette) permettant la constatation du reversement par la banque du remboursement temporaire.

Ces deux opérations portant sur le remboursement temporaire du capital sont enregistrées en opérations réelles de la section d'investissement (450 k€ de crédits inscrits en dépense et en recettes).

Des écritures d'ordre doivent également être passées en parallèle sur la section d'investissement :

- Avec le remboursement temporaire, sont émis un mandat d'ordre et un titre de recette d'ordre du montant du capital restant dû de l'emprunt pour constater le changement de nature de l'emprunt : 500 k€ pour les capitaux restants dus au 1er janvier 2020.
- Lors du tirage, la remise à disposition du capital est constatée par l'émission d'un mandat d'ordre et d'un titre de recette d'ordre : 450 k€ pour les capitaux restants dus au 31 décembre 2020.

- **La gestion de la Résidence de Personnes Agées (RPA) « Les Saulnes » : 35 k€**

Dans le cadre de la convention de location de la RPA liant la commune à l'OPAC, le paiement de la redevance à l'OPAC, estimée à 56 k€ (hors taxe foncière) a été scindé en trois parts :

- Coût de fonctionnement : frais généraux de l'OPAC + assurance : chapitre 011 – fonctionnement : 10 k€
- Coût de financement : intérêts de la dette : chapitre 66 – fonctionnement : 11 k€
- Part investissement : capital de la dette : chapitre 16 – investissement : 35 k€

Le paiement de la redevance à l'OPAC est financé par le loyer versé par la fondation Partage et Vie pour l'occupation du bâtiment (56 k€ en recettes au chapitre 75 pour la redevance).

- ✓ **L'attribution de compensation en investissement : 58 000 €**

L'attribution de compensation est un dispositif de reversement au profit des communes membres destiné à neutraliser le coût des transferts de compétences des intercommunalités ayant adopté la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Toutefois, la seule imputation en fonctionnement de l'attribution de compensation ne permettait pas d'assurer cette neutralité lorsque les charges transférées comportaient un volume de dépenses d'investissement identifié et récurrent qui avait pour effet de déséquilibrer la section de fonctionnement des communes et donc de dégrader leurs ratios financiers.

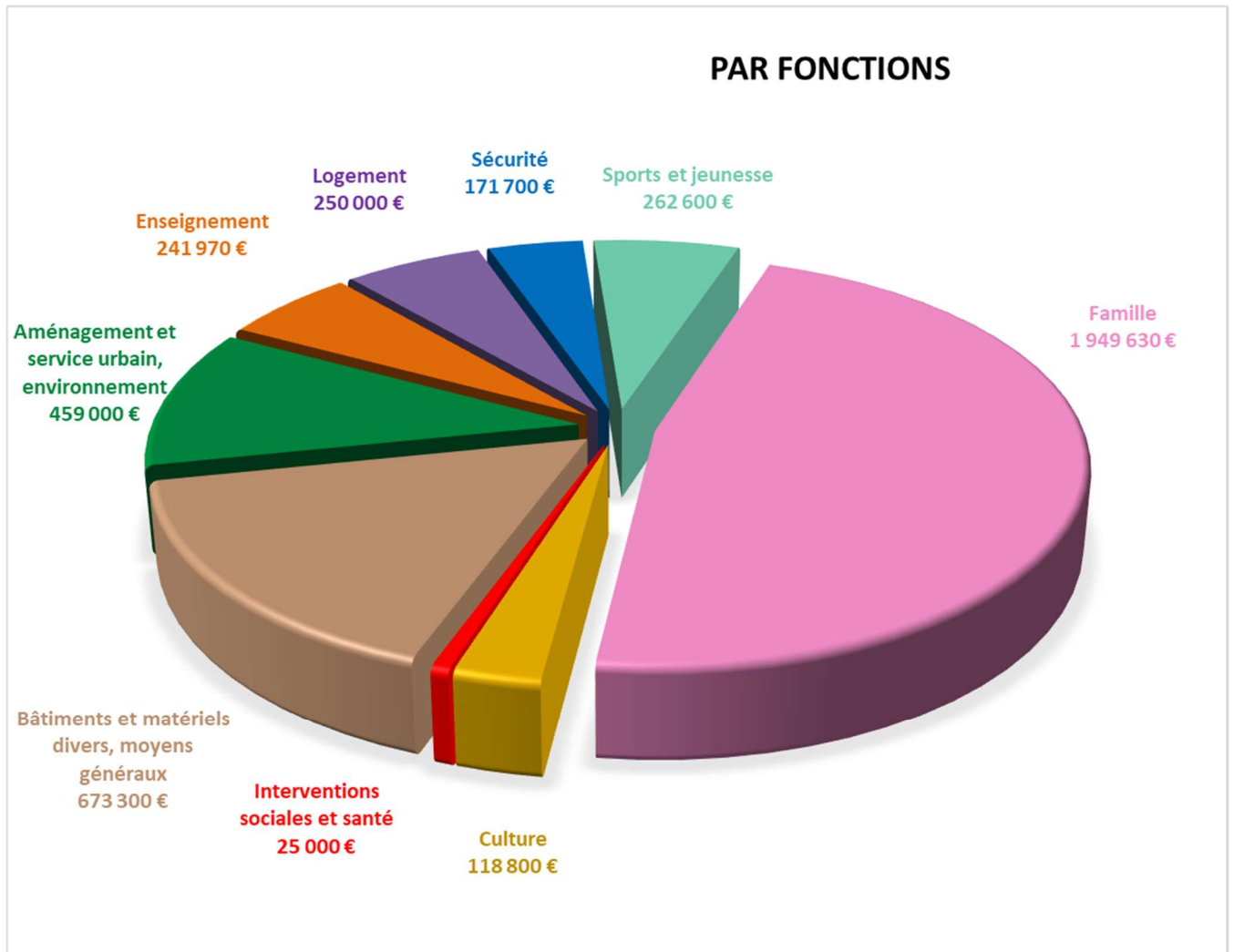
L'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 permet de créer, une « attribution de compensation d'investissement », sous réserve de l'adoption de délibérations concordantes du conseil Métropolitain statuant à la majorité des deux tiers et du conseil municipal de la commune.

Par délibération du 02 octobre 2017, ce mécanisme d'attribution de compensation d'investissement a été mis en œuvre, à compter de l'exercice 2017 pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 02 mai 2017 et relatives aux ouvrages d'art de voirie, représentant 6 839 € pour la commune.

Par délibération du 15 janvier 2018, le montant de l'attribution de compensation en investissement est augmenté de 49 343 € dans le cadre de la compétence GEMAPI et correspond aux contributions versées antérieurement au SYMBHI.

Par délibération du 08 juillet 2019, le montant de l'attribution de compensation en investissement est augmenté de 838 € dans le cadre de la compétence Emploi / Insertion et correspond aux charges de gros entretien rénovation (GER) des locaux mis à disposition pour l'exercice de cette compétence.

✓ Les dépenses d'équipement : 4 152 000 €



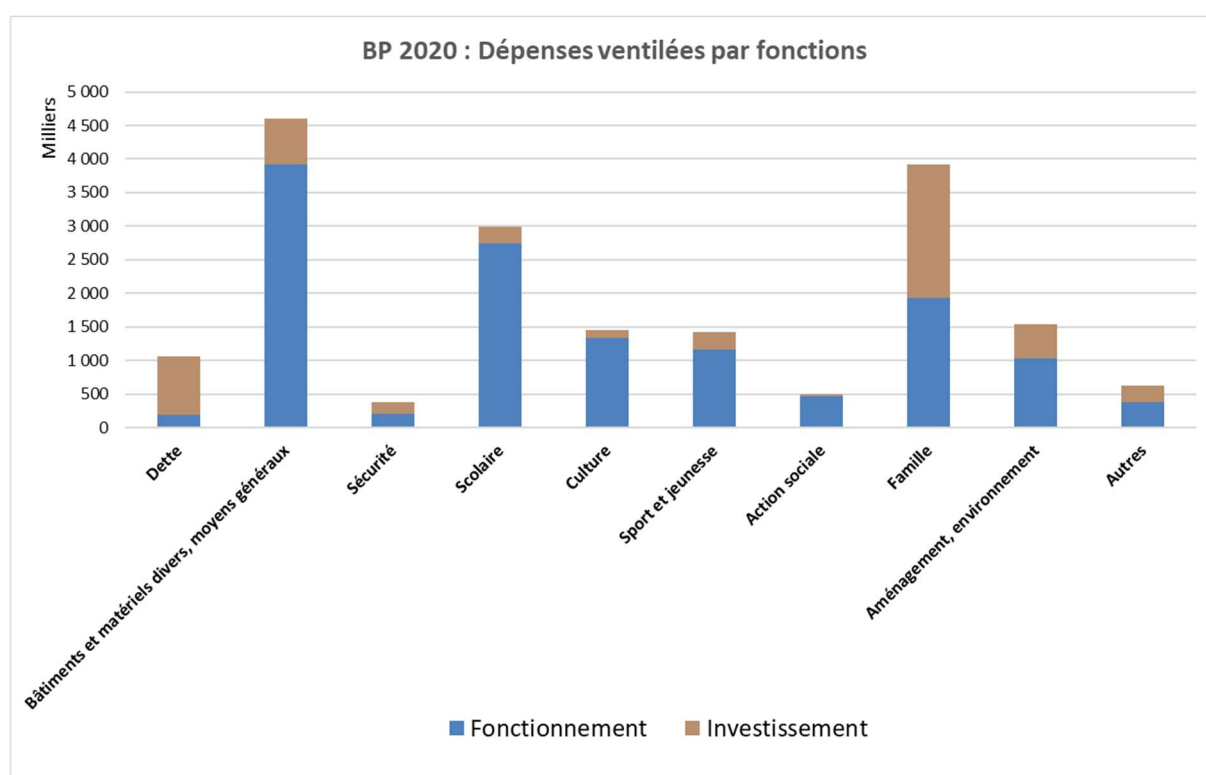
BÂTIMENTS ET MATÉRIELS DIVERS, MOYENS GÉNÉRAUX	TRAVAUX	Mise aux normes installations électriques		5 000	
		Accessibilité		5 000	
		Archives	Aménagement des locaux de La Terrasse		10 000
		Villa technique	Aménagement intérieur		15 000
		Contrôle d'accès	Extension système SALTO		7 000
		Hotel de ville	Rénovation porte entrée Salle André Faure		10 000
			Aménagement bureaux RH		10 000
			Sono Salle du conseil		40 000
			Couverture Hotel de ville		40 000
		Salle Vauban	Renovation toiture + Photovoltaïque + sol		110 000
		Atelier 1et 2	Rénovation chauffage		25 000
			Aménagement intérieur 1ere tranche		15 000
		Gros entretien patrimoine	Sécurisation - Climatisation locaux serveurs		20 000
			Rénovation chaufferies - remplacement vase expansion + réfection armoire		15 000
	GER			48 000	
	Cimetières	Aménagement espace columbarium Comboire		18 000	
		Aménagement espace columbarium Tour sans venin		8 000	
		Remplacement fontaine Tour sans venin		5 000	
	INFORMATIQUE	MATÉRIEL	Equipements réseaux		25 000
			Onduleurs sur site		9 000
			Equipements services		31 000
			Renouvellement flotte téléphones mobiles		3 000
		LICENCES	Solution GEC		11 000
			Solution sauvegarde Office 365 Carbonite		900
		TRAVAUX	Licences office 365		14 000
			Licences Vsphere 6 VmWare		3 000
			Licence Veeam Backup		600
			MDM Management et déploiement des téléphones mobiles		3 500
			Licences kapersku		7 300
			Suite Adobe - Service communication		3 000
			Installation fibre optique opérateur		3 000
		Interconnexion Moucherotte vers HDV		14 000	
	MATÉRIEL	vehicules	PPI ZFE		100 000
ST - Renouvellement		tables mat feztivites bancs		3 000	
Administration générale		Mobilier		20 470	
SOUS TOTAL SERVICES GÉNÉRAUX				657 770	
AMÉNAGEMENT URBAIN	TRAVAUX / ETUDES	Local Poubelle	Ilyade	7 000	
			Guétat	10 000	
		Eclairage public /illuminations		50 000	
		Divers aménagements extérieurs GER dont lesdiguières et cheminement	Travaux	95 000	
			Etude	5 000	
		Fauconnière		100 000	
		Ilot i	Travaux	95 000	
	Etude		5 000		
	Mobilier urbain dont jeux		50 000		
	MATÉRIEL	ST - Remplacement	Petit materiel Espaces verts		4 000
		ST broyeur - Evolution accès déchetterie			20 000
		ST festivites			6 000
		Ateliers	Benne		10 000
		ST - tondeuse autoportée	Espaces Extérieurs		35 000
SOUS TOTAL AMÉNAGEMENT URBAIN				492 000	

SCOLAIRE	TRAVAUX	Plan canicule écoles		40 000	
		Remplacement - Mise en conformité Portails		10 000	
		Groupes scolaires	Portes Chartreuse - Vercors		15 000
			Travaux d'amélioration		80 000
			Remplacement des stores		10 000
		Maternelle Chartreuse	Protection solaire patio		2 000
	Jeux extérieur écoles		30 000		
	INFORMATIQUE	Maternelles	Equipements		2 500
			Licences Kapersky		400
		Primaires	Equipement salle informatique Vercors		3 500
			Renouvellement matériel Chamrousse		2 500
			Renouvellement matériel Vercors		2 500
			Renouvellement matériel Moucherotte		2 500
Renouvellement matériel Village		1 600			
MATERIEL	Lave vaisselle - Four	Restaurants scolaire		20 000	
	Mobilier			15 470	
SOUS TOTAL SCOLAIRE				237 970	
LOGEMENT	Subvention Logements sociaux			250 000	
	SOUS TOTAL LOGEMENT				250 000
SECURITE	TRAVAUX	Videoprotection	Travaux	90 000	
			Etudes	10 000	
		Sécurisation	Administration générale		5 200
	Bâtiments culturels		29 000		
	Bâtiments sportifs		30 000		
	MATERIEL	Police municipale	Gilet PB		800
Radar			4 700		
Caméra piéton			2 000		
SOUS TOTAL SECURITE				171 700	
SPORTS ET JEUNESSE	TRAVAUX / ETUDES	Sports	Mise aux normes installations électriques		4 000
		Piscine	Rénovation chaufferie		100 000
			GER		10 000
		Terrains foot	Etude rénovation terrain synthétique		10 000
		Tennis	Toiture tennis couvert		100 000
	Jeunesse	Aménagement intérieur		15 000	
		Mise aux normes installations électriques		6 000	
	MATERIEL	Gymnase Carrel	Monobrosse		7500
		Piscine	Matériel PMR		2100
Jeunesse				2 000	
SOUS TOTAL SPORTS ET JEUNESSE				256 600	
FAMILLE	TRAVAUX / ETUDES	Multi-accueil Quartier Fauconnière	Travaux	1 808 630	
			Etude	70 000	
		Ile aux enfants	Remplacement porte		4 000
			Traitement menuiseries		50 000
	MATERIEL	Aménagement extérieur (cour + RAM)		10 000	
		Crèche familiale	Aménagement hall		2 000
Achat matériel électroménager, puericulture, etc				5 000	
SOUS TOTAL FAMILLE				1 949 630	

CULTURE	TRAVAUX	CRC	Système chauffage	50 000
			Aménagement intérieur	7 000
		Ilyade	Réparation gradins	6 000
	INFORMATIQUE	MATERIEL - CRC	Renouvellement équipement vidéoprojection	11 000
			Tablettes pour enseignants	2 000
	MATERIEL	Ilyade	Matériel scénique	20 000
			Mobilier	2 300
		Bibliothèque	Massicot	6 500
			Mobilier	2 000
		CRC	Mobilier - renouvellement materiel	5 000
SOUS TOTAL CULTURE				111 800
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	TRAVAUX	Arche - Aménagement Accueil		25 000
			SOUS TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	

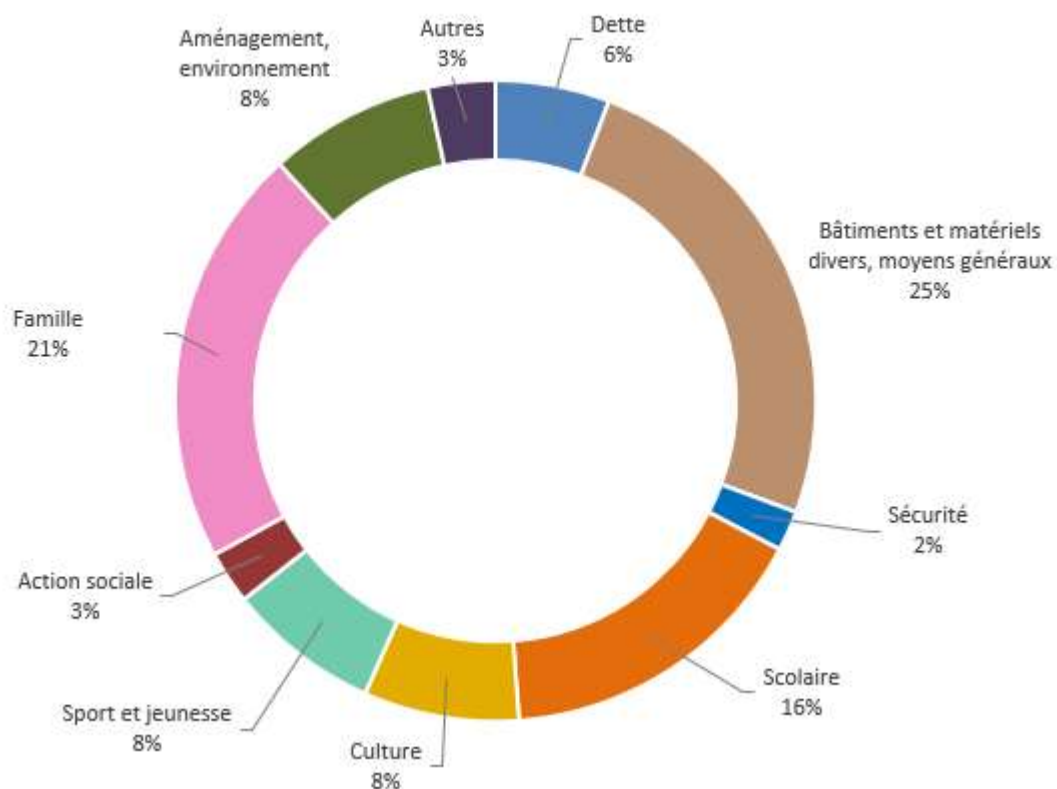
Conformément à l'article L 1612-4 du CGCT, le budget proposé au vote est en équilibre réel :

Le budget est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre (14 510 k€ et 6 530 k€), les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement (615 K€), ajouté aux recettes propres de cette section (404 K€)¹, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions (522 K€), fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice (880 K€).



¹ Hors subventions et fonds de concours qui servent à financer des équipements ciblés
Note de synthèse Budget Commune 2020

DEPENSES 2020 (Fonctionnement + Investissement)



Les deux précédents graphiques n'intègrent pas les écritures d'ordre, les écritures liées au revolving, le virement à la section d'investissement et les dépenses imprévues.